

Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 03 février 2016

↳ Rue du Pont des Rochers

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du devis quantitatif et estimatif fourni par le Syndicat de la Diège concernant ce projet.

Ce projet comporte :

- le réseau eaux usées : 70.500,00 €uros HT
- le réseau eaux pluviales : 27.510,80 €uros HT
- le réseau eau potable : 28.600,00 €uros HT
- les travaux réseaux secs : 14.400,00 €uros HT
- les travaux de voirie : 68.900,00 €uros HT
- les travaux éclairage public : 17.740,00 €uros HT
- honoraires : 13.659,05 €uros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le projet pour un montant global de 241.309,85 €uros HT soit 289.571,82 €uros TTC

↳ Convention réseau eau

Le Maire rappelle que, suite au désengagement de l'Etat dans certaines missions d'Ingénierie Publique et pour répondre aux besoins des communes face à la problématique de l'Eau, le Syndicat de la Diège a créé en 2011 un Service Assistance Réseau d'Eau Potable et Assainissement.

Le Maire précise que ce service de proximité accompagne et conseille les collectivités, gestionnaires de réseaux d'Eau Potable et d'Assainissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au service Assistance Réseau d'Eau Potable et Assainissement du Syndicat de la DIEGE
- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir entre la commune et le Syndicat de la DIEGE.

↳ Etude prise d'eau

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que parmi les bureaux d'études sollicités, pour la réalisation de l'étude relative à la prise d'eau sur la Vézère, quatre d'entre eux ont adressé une proposition technique et financière.

La commission des travaux réunie le 3 décembre 2015, après avoir examiné et classé ces propositions, avec le soutien du technicien rivière de la communauté de communes, a uniquement retenu la société ECOGEA pour la suite de la négociation.

A l'issue de celle-ci, le montant de l'offre s'établit à 9800 € HT pour la tranche ferme, à 2560 € HT pour la tranche conditionnelle n°1 et à 3560 € HT pour la tranche conditionnelle n°2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce choix.

↳ Point sur l'évolution de l'intercommunalité

Une nouvelle réunion concernant l'évolution de l'intercommunalité aura lieu le 17 février à 20 h 30 à BUGÉAT.

↳ Modification des statuts de la Communauté de Communes

Le Maire présente la délibération 01-2016 de la Communauté de Communes modifiant les statuts de la Communauté de Communes Bugeat Sornac afin d'apporter des précisions sur la ligne « création de bâtiments économiques pour l'accueil d'activité, hors commerce de proximité ».

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Bugeat Sornac dans la rubrique « développement économique » en ajoutant les mots : « l'aménagement et la gestion » des bâtiments pour l'accueil d'activités. La compétence est donc rédigée comme suit : « La création, **l'aménagement et la gestion** de bâtiments pour l'accueil d'activités, hors commerce de proximité »

↳ Compte rendu de la commission des travaux

Monsieur URBAIN présente le dossier « WC public »

Une réunion a eu lieu le 11 janvier avec le PNR, une réunion aura lieu le 16 février avec le Conseil Départemental pour le montage du dossier.

Un wc avec monnayeur serait une bonne idée.

↳ WC public accessible

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un sanitaire public accessible.

Le montant total des travaux s'élève à 41.953,50 € HT soit 50.344,20 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté
- décide la création d'un sanitaire public accessible
- sollicite de l'Etat une subvention DETR au titre des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics
- dit que le plan de financement sera assuré de la façon suivante :
 - Fonds propres : 33.562,80 €
 - Subvention Etat (DETR) de 40 % : 16.781,40 €
 - Total TTC : 50.344,20 €
- arrête le plan de financement ci-dessus
- atteste que l'opération n'est pas commencée et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet
- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à prendre les mesures nécessaires à la réalisation de cette opération
- dit que les crédits seront inscrits au budget.

↳ Rue du Pont des Rochers

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du devis quantitatif et estimatif fourni par le Syndicat de la Diège concernant ce projet.

Ce projet comporte :

- le réseau eaux usées : 70.500,00 € HT
- le réseau eaux pluviales : 37.400,00 € HT
- le réseau eau potable : 28.600,00 € HT
- les travaux réseaux secs : 14.400,00 € HT
- les travaux de voirie : 108.900,00 € HT
- les travaux éclairage public : 22.174,00 € HT
- honoraires : 16.918,44 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le projet pour un montant global de 298.892,44 €uros HT soit 358.670,93 €uros TTC

- sollicite le Ministère de l'Intérieur, afin d'étudier ce dossier avec la plus grande attention et d'octroyer une subvention exceptionnelle la plus élevée possible
- désigne le Maire comme personne responsable de l'opération et l'autorise à signer tous les actes administratifs, techniques et financiers, à intervenir afin de mener à bien la réalisation des ce dossier.

↳ Questions diverses

- * Le Conseil Municipal ne donne pas suite à l'achat de terrain sur Coulournat
- * Une réunion pour le Tour de France aura lieu le 13 février 2016 à 10 h 00 à la mairie, la mairie souhaite une autre réunion avec les commerçants, les associations, le Centre Sportif et les agriculteurs.
- * La gendarmerie souhaite intervenir sur la délinquance lors d'une prochaine réunion.
- * La création d'un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile est à réfléchir
- * Un espace « Maison de l'Histoire » pourrait être créé à l'étage de la Mairie
- * Affaire Poulain : quatre devis ont été fournis, l'affaire suit son cours
- * Il serait souhaitable d'installer les panneaux « interdiction de stationner » sur les places les jours de marché ainsi qu'une barrière Rue de la Liberté.

A BUGEAT, le 08 février 2016
Le Maire,

Pierre FOURNET